

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2018

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Nous allons faire l'ouverture de la séance et j'appelle Madame Géraldine BUTI, pour faire l'appel.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Eric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Mireille MIZOULE, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Cécile DUMAS (dès 19 h 10 avant le vote de la délibération n° 145-2018), Marc THOMAS

Étaient représentés(ée) : Madame et Messieurs,

Maryse RODDE par Jean GUILLON
Gérald GUILLEMONT par Jacques BAUDOUX
Jean-Luc SANCHE par Fernande REYNAUD
Olivier JULIEN par Martine ARFI
Ange POGGI par Marc THOMAS

Étaient absents(es) excusés(ées) : Mesdames et Messieurs,

Jean-Marie PASCAL

Hervé REBOUL

Beatrix ESPALLARDO

Johanne ALVAREZ

Marilyne KERAUDY

Cécile DUMAS (*jusqu'à 19 h 10 après la ratification du procès-verbal*)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Nous allons d'abord désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame CHAYOT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ? Merci, Madame CHAYOT. Je voudrais excuser Madame KERAUDY, et que cela soit marqué au procès-verbal du Conseil municipal, qui m'a signifié son absence exceptionnelle.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 29

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 29

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

B/ DÉLIBÉRATIONS

URBANISME

N° 1- APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT OUEST PROVENCE

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Vous savez que nous avons créé en 2015 une SPL dans l'optique de la création de la Métropole. Je vais laisser à Madame Shirley MOREL le soin de nous présenter le rapport annuel. À ce titre-là, nous sommes tenus de présenter le rapport annuel au Conseil municipal. Je vais laisser à Madame MOREL le soin de nous présenter cette SPL et de nous commenter le rapport.

Madame Shirley MOREL, Directrice de la SPL Sens Urbain.- Très bien, je vous remercie. Je vais donc vous exposer ce qu'est la SPL pour avoir un niveau de connaissances commun. Et ensuite, on rentrera dans le détail du rapport des mandataires.

Comme Monsieur GUILLON vient de le préciser, la SPL est une société publique locale qui a été créée fin 2015 par les actionnaires suivants : la Métropole, à l'époque le SAN Ouest Provence encore, qui a 40 % des actions, la ville de Miramas, qui a 36 % des actions, la ville de Fos-sur-Mer avec 22 % des actions, et la ville de Cornillon-Confoux avec 2 % des actions, le tout permettant de composer un capital social de 700 000 euros. Cette société est une société qui intervient uniquement pour le compte de ses actionnaires et dans le cadre de leurs compétences. C'est la spécificité des statuts des sociétés publiques locales, qui permet ainsi de pouvoir intervenir de gré à gré par décision de l'assemblée délibérante de l'actionnaire en question. Cela crée un système que l'on appelle *in house*, dans notre jargon juridique, c'est-

à-dire un travail de vérification, d'orchestration et de gouvernance de la part des actionnaires au niveau de la société qui permette d'avoir une lisibilité et une conduite analogue à ce que ferait un élu de ces actionnaires vis-à-vis de sa structure administrative (commune, métropole ou autre).

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 10.

Madame Shirley MOREL, Directrice de la SPL Sens Urbain.- C'est pourquoi dans le cas particulier qui nous rassemble aujourd'hui, il y aura la validation de ce que l'on appelle le rapport du mandataire. Monsieur GUILLON, en tant que représentant de la Ville de Miramas, apporte le rapport du mandataire pour faire un état de la situation de l'année dernière. La Loi dit, le Code général des Collectivités territoriales dit que, effectivement, elle permet de donner à jour l'évolution des statuts. On en profite souvent, dans ce cas-là, pour donner un peu plus d'informations sur l'activité opérationnelle, sur l'évolution de la structure, ce qui est le cas dans le rapport qui est entre vos mains.

Ceci étant, je ne vais pas m'étendre sur les champs d'action. Je pense que ce n'est pas forcément nécessaire. En tout cas, sur les modalités de fonctionnement, puisque l'on parle de société publique locale, mais sommes toutes, nous sommes une société anonyme (SA) de droit privé, on obtient des opérations des actionnaires qui sont gérées dans les bilans opérationnels de concession d'aménagement, ou à travers des mandats, prestations de services ou prestations d'études. C'est à travers ces contrats que nous percevons nos honoraires des rémunérations qui sont ensuite, bien sûr, injectés dans les bilans société et nous avons un bilan de société tertiaire classique avec des charges de salaires, de fonctionnement, comptables et autres. Et nos recettes proviennent des contrats opérationnels que nous avons avec nos actionnaires. Voilà pour clarifier un peu le mode de fonctionnement.

Donc, nous ne vivons que parce que nous avons des opérations qui nous sont confiées donc par nos actionnaires, et pas par des subventions qui viendraient alimenter directement la société.

Le rapport des mandataires reflète l'exercice 2017, l'année n-1. À travers ce document, on réexplique qui sont les administrateurs, les actionnaires. Pour la ville de Miramas, les administrateurs sont Madame DEFFOBIS, Monsieur GUILLON et Monsieur GUILLEMONT. Monsieur le Maire n'est pas administrateur en tant que ville de Miramas, mais en tant que métropole Aix-Marseille Provence. Le dirigeant est Monsieur RAIMONDI en tant que Président directeur général. Il représente lui aussi la Métropole et non pas la ville de Fos-sur-Mer puisque

deux autres élus qui siègent à ses côtés au sein du Conseil municipal sont administrateurs de la société.

Au niveau du personnel de la société, c'est une jeune société. L'année 2016 était une période où effectivement, il y a eu des transferts d'opérations de l'EPAD vers la SPL. On va les énumérer. Mais il n'y avait pas de salarié encore au sein de la SPL, puisqu'il y avait des conventions de coopération entre l'EPAD et la SPL pour couvrir ce moment où effectivement, la société n'était pas encore réellement constituée. Pour ma part, je suis la première arrivée au sein de la société à l'été 2017, alors non pas comme salariée de la société, mais comme personnel mis à disposition par SET GE et ce, pour une durée de 5 ans.

Monsieur le MAIRE.- SET GE, c'est la SET, le bras armé de la Caisse des Dépôts et Consignations sur l'ingénierie. C'est donc une structure d'État.

Madame Shirley MOREL, Directrice de la SPL Sens Urbain.- Voilà. Depuis, sur l'année 2018, deux collaborateurs ont intégré la société : un responsable des montages opérationnels, puisque l'on est sur une phase où l'on développe des projets d'opérations, et une collaboratrice pour la partie administrative.

Nos locaux sont basés à Fos, dans l'ancienne école de police, le domaine de la Mériquette.

Au niveau des comptes, l'année 2016 a été une année à déficit, puisqu'au niveau de la comptabilité, on était sur desancements d'opérations. Il n'y avait pas de salarié qui manageait réellement cette société. On était sur un résultat de – 21 000 euros. L'année 2017 a été plus fructueuse. On a sorti un résultat de 18 000 euros, précisément 18 701 euros. On a généré du chiffre opérations qui vient des opérations qui nous avaient été transférées par l'EPAD. En l'occurrence, la concession d'aménagement de la zone d'activités de Lavalduc, la concession d'aménagement du quartier d'habitations Mazet II, ces deux opérations étant à Fos ; et les études et l'action foncière du projet en cours d'études au sud du Lac, ici, à Miramas.

Les perspectives pour l'année 2018, pour certaines, ont déjà été contractualisées. Nous avons un mandat de réhabilitation d'une maison de maître à Fos, en réhabilitation logements. Nous sommes en cours de discussion pour une prestation d'études avec la Métropole sur le devenir de la zone de développement économique Nord Molières, une prestation d'études sur le projet Mourre Blanc cochonniers sur la commune de Miramas. C'est la langue qui épouse le golf côté Sud en remontant vers les anciens cochonniers. Pour finir, nous sommes en train de travailler sur un projet de concession d'aménagement du foncier qui se trouve en face de la salle Colomb sur la partie Sud de la commune de Miramas. Voilà.

J'ai fait à peu près le tour, de manière assez condensée, pour obtenir le timing, de la présentation de la SPL et du contenu du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame. Je vais vous donner deux ou trois éclairages en plus sur l'intervention de Madame MOREL. La première : nous avons monté cette société publique locale... Voulez-vous intervenir avant ?

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, si cela est possible.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, vous savez bien que je vous écoute avec attention.

Monsieur Marc THOMAS.- Je voudrais juste une précision sur ce que vous avez dit, madame. Vous avez dit que ce n'était que des actions au profit des actionnaires. Je ne crois pas qu'il y ait Istres dans les actionnaires.

Monsieur le MAIRE.- Non.

Monsieur Marc THOMAS.- Pourtant, vous avez parlé d'une action pour Lavalduc. Et Lavalduc, c'est Istres, non ?

Monsieur le MAIRE.- Non, c'est Fos. Oui, c'est Fos. Alors, je vais vous donner quelques informations, Monsieur Thomas, sur le fond et sur la forme. Sur la forme, une Société Publique Locale, il n'y a pas de rémunération. Les gens sont là à titre gracieux. Pourquoi l'avons-nous constituée ? Parce que, avec la Métropole, il y a des projets de niveau métropolitain. J'en prends un qui a été retenu, celui que nous défendons : le pôle multimodal de la gare, qui est soutenu par la Région et la Métropole. Avec le grand centre-ville, nous sommes sur un niveau métropolitain, un enjeu central. Ensuite, les opérations que Madame MOREL vous a données sont des opérations de type « municipal ». Elles peuvent avoir des liens avec la Métropole, mais elles sont de type « municipal ».

Pourquoi avons-nous constitué cette Société Publique Locale ? Parce qu'il nous fallait un outil capable de lever les fonds pour pouvoir réaliser ces opérations qui doivent être équilibrées. Si nous attendons que la Métropole s'occupe de ces petits travaux, c'est sûr pour ces dossiers cela va mettre beaucoup de temps. Comme la Ville n'a pas beaucoup de temps à perdre sur l'aménagement... Je prends un exemple : autour d'Intermarché, la Ville, la Métropole ont demandé dans une convention tripartite avec l'établissement public foncier régional, d'acheter les terrains que l'on appelait les terrains « Marchetto ». Vous voyez, autour d'Intermarché. Cela fait 20 ans que tout le monde attend. Pourquoi ? Pour réaliser une opération d'investissement économique pour implanter des entreprises et créer de l'emploi.

Donc, la SPL devrait être chargée de préparer l'aménagement, de préparer les tableaux qui permettront de faire un équilibre entre les équipements publics de type voiries, de

type tuyaux, etc., l'arrivée des entreprises, l'achat des terrains, etc. Et ensuite, on finit une zone qui sera un bilan. Et ce bilan devra être équilibré, ou au mieux, avantageusement bénéficiaire. Finalement, nous avons la Métropole avec nous, quand même, dans cet outil d'ingénierie. On verra ce que l'on récupérera.

Donc, c'est un outil que nous avons créé à trois communes. D'autres pourraient venir demain. Certains s'intéressent à cet outil. Les trois communes sont : Cornillon, Fos et Miramas, plus la Métropole. Les représentants de la Métropole sont les trois maires des trois communes qui sont actuellement, comme moi, délégués à la Métropole. Et le reste, ce sont les élus des trois villes qui y siègent.

L'objectif est d'avoir un outil d'aménagement qui soit sur des objectifs locaux pour ne pas engendrer un travail trop important sur la Métropole qui, de mon point de vue, doit se concentrer principalement sur les grands dossiers structurants (transports, mobilité et environnement). Voilà pourquoi chaque année, la Ville qui est actionnaire, rendra compte de la situation de la société au Conseil municipal, puisque nous détenons des actions dans cette société publique locale.

Madame, vous le savez, vous. Combien y a-t-il de sociétés publiques locales en France ? Des centaines de milliers, peut-être ?

Madame Shirley MOREL, Directrice de la SPL Sens Urbain.- Beaucoup, et de plus en plus.

Monsieur le MAIRE.- De plus en plus. Donc, pourquoi l'articulation est-elle venue ? Parce que l'établissement public qui avant travaillait avec nous sur l'aménagement était l'EPAD. Cet EPAD fonctionne toujours, mais il sera sans doute intégré à un objet plus concentré au niveau de la Métropole. Pour se conserver des marges de manœuvre de type « local », je pense qu'il y a besoin et d'un outil mutualisé pour l'ensemble de la Métropole sur les grands dossiers stratégiques, et des outils dédiés sur le plan local à plusieurs communes pour partager les charges, et en même temps réaliser des opérations de développement économique ou de logement le plus rapidement possible, puisque vous savez que c'est très long. Il faut faire des ZAC, il faut faire des études, il faut faire tout ça. Quand vous appuyez sur un bouton, sur un dossier, cela met beaucoup de temps.

Vous savez qu'avez l'ensemble de l'équipe, j'ai lancé le projet de la création de la nouvelle maison de retraite que nous avons inaugurée avec le représentant de la Présidente du département, parce que cela a été entièrement financé par le Département et mis en place par Ouest Provence Habitat. En termes d'ingénierie et de réalisation, il y a 8 ans. Huit ans ! Mon premier déplacement en tant que Conseiller départemental dans la maison de retraite aux

Jardins fleuris, pas l'actuelle, mais l'ancienne, quand j'avais vu l'état de la maison de retraite, j'ai demandé immédiatement de créer une nouvelle maison de retraite avec, au cœur, un dispositif pour la maladie Alzheimer. Eh bien, 8 ans se sont passés et elle a été inaugurée il y a un an. C'est le même dossier que nous voulons voir arriver le plus vite possible. C'est pour cela que la Ville a lancé cet outil avec la Métropole et les trois autres communes.

Monsieur Jean GUILLON.- Il vous est demandé de prendre acte de l'information qui est communiquée, du rapport du mandataire reflétant la situation administrative de la société publique locale, d'approuver le rapport du mandataire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 2- AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE DE L'EPAD OUEST PROVENCE CONCERNANT LE PROJET D'INFILTRATION DES EAUX D'IRRIGATION DE LA ZAC DE LA PÉRONNE

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- C'est un avis sur le dossier d'enquête publique relative à la demande de l'EPAD Ouest Provence concernant le projet d'infiltration des eaux d'irrigation de la ZAC de la Péronne. C'est une longue histoire. Je vais vous la résumer quand même assez rapidement. Vous savez que lorsque nous avons créé la ZAC de la Péronne, nous avons demandé à l'EPAD d'infiltrer. C'était autrefois des prairies. On sait bien qu'en faisant cette ZAC, c'était fini pour le foin de Crau. Écologiquement, ce n'était pas tellement grave, puisque le foin de Crau part aux Émirats, au Japon, en Italie, un peu de partout, mais ce ne sont pas les vaches du département qui en profitent. Par contre, ce qui nous importait et nous

avons été les seuls à le faire, c'est de remettre dans la nappe phréatique à peu près la même quantité d'eau que lorsqu'il y avait les prairies. Vous savez que la nappe phréatique, quand on arrose les prairies, elle monte. Cette nappe phréatique est d'une importance capitale pour notre ville et pour toutes les villes alentours, d'ailleurs, parce que les trois quarts des villes alentours tirent leur eau potable de la nappe phréatique. Si la nappe baisse, c'est aussi le biseau salé qui remonte vers Fos. Cela peut avoir des conséquences très graves.

Donc, nous avons fait faire des études, notamment avec le Syndicat de l'eau de Crau, qui était à l'époque un organisme uniquement SAN, mais qui est maintenant passé à la Métropole. Des ingénieurs ont calculé les bassins qu'il fallait et les travaux ont été faits. Par contre, la DREAL qui avait dit « c'est bon, il n'y a pas besoin de faire une enquête plus avant » a changé de direction et nous a demandé de refaire des études et de refaire une enquête publique. Donc, voilà, nous faisons une enquête publique pour quelque chose qui existe déjà. C'est comme ça. Aujourd'hui, il n'y a pas eu grand-monde. Je crois que deux personnes sont venues à l'enquête publique. Je pense qu'elle sera clôturée vendredi prochain, de mémoire.

Monsieur le MAIRE.- Je ferai juste une information complémentaire. Il faut que vous sachiez que c'est la première fois dans ce département qu'une commune, sur une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), a prévu la réalimentation de la nappe de la Crau, en créant les bassins nécessaires pour le faire. Cela occasionne un surcoût. C'est très important le coût qui pèse sur la ZAC, mais nous avons imposé cela, en demandant une participation financière dans la ZAC extrêmement élevée. Cela a permis, entre autres, de payer une très large partie des voiries, notamment s'agissant du Village de marques, et des bassins nécessaires pour la réinfiltration.

Monsieur Jean GUILLON.- On vous demande de vous prononcer sur la réinfiltration des eaux dans la nappe phréatique de la Crau, et j'espère que vous aurez une réponse positive.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 3- CESSION ONÉREUSE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AH N° 238 SITUÉE BOULEVARD D'ESPAGNE, ZAC DES MOLIÈRES, AU PROFIT DE LA SAS VILLAGE DE LA PÉRONNE

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- C'est une parcelle qui se trouve au niveau du garage qui fait le contrôle auto. Elle sera une communication avec le Village de marques.

Monsieur le MAIRE.- C'est une parcelle sur laquelle se trouvent beaucoup de choses que ne devraient pas y être, pour ceux qui connaissent.

Monsieur Jean GUILLON.- C'est une parcelle que nous avons gardée parce que l'on s'était toujours dit que cela pouvait servir pour le Village de marques. Et effectivement, aujourd'hui, le Village de marques en a besoin, peut-être pour une future extension, aussi pour les camions.

Monsieur le MAIRE.- Cela éviterait qu'ils passent par la route devant l'école Chantegrive.

Monsieur Jean GUILLON.- Aujourd'hui, nous avons fait faire les estimations et nous vous demandons d'accepter cette cession au profit de la SAS Village de la Péronne pour un montant de 20 000 euros qui correspond au prix des Domaines, et d'affecter la recette relative à cette opération au budget de la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la délibération et tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le MAIRE.- Les Domaines, pour que chacun ici présent s'en souvienne, ce sont les services de l'État qui pour le compte des collectivités locales estiment financièrement le prix de la valeur des terrains.

Y a-t-il des commentaires sur cette cession onéreuse ? Pas de commentaire, je passe au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 4- ACQUISITION DE LA PARCELLE BV112 PROVENANT DU LOTISSEMENT « COUP PERDU » QUARTIER COUP PERDU

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 5- ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AT N° 146 APPARTENANT À LA SCI AMB REPRÉSENTÉE PAR LES COGÉRANTS MONSIEUR ALAIN CHKROUN ET MADAME THÉRÈSE CHKROUN

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- C'est une question qui a déjà été évoquée, il y a deux ou trois conseils de cela. Dans le cadre des travaux de voirie et d'assainissement au quartier Taussanne, il y avait une histoire où il fallait creuser. Il y avait un cabanon qui menaçait de tomber. C'est sur la parcelle appartenant à Monsieur CHKROUN. Monsieur CHKROUN était d'accord pour nous donner cette parcelle, à condition qu'on lui démolisse, bien sûr le cabanon et qu'on lui remette un peu plus propre. Donc, on avait été d'accord si vous vous souvenez pour permettre à l'EPAD de faire les travaux sur cette parcelle. On était d'accord de démolir aussi en anticipation le cabanon. Aujourd'hui, il nous vend cette parcelle.

Monsieur le MAIRE.- Alors, on ne fait pas un cadeau à Monsieur CHKROUN. Je rappelle que si l'on ne démolissait pas son cabanon (qui était de niveau moyen, mais qui a une valeur), il nous fallait faire un détour monstrueux. Et là, par contre, sur le projet global qui se terminera en 2019, au premier trimestre, la note était très importante. On a donc préféré discuter. Je tiens devant le Conseil à remercier Monsieur CHKROUN d'avoir accepté notre projet et de travailler avec nous.

Monsieur Jean GUILLON.- D'autant qu'il va reconstruire son cabanon à ses frais. Il faut le savoir. Donc, on vous demande d'approuver cette acquisition à l'euro symbolique. C'est une superficie d'environ 12 m². Nous vous demandons d'imputer les dépenses relatives à cette opération qui est à l'euro symbolique, mais tout de même, il y a les frais de géomètre et les frais d'acte, bien sûr, au budget de la Commune, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la délibération et tous les documents relatifs à cette affaire.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 6- AVIS SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Monsieur le MAIRE.- S'agissant de la question n° 7, nous avons reçu un appel de la Métropole qui nous a demandé de retirer cette délibération dans les trois communes, en

attendant des discussions de tour de table, entre la SEM Ouest Provence Habitat et le pôle aéronautique Istres Étang de Berre. Donc, nous retirons de droit cette délibération.

N° 7- ACCORD DE LA VILLE DE MIRAMAS À LA PARTICIPATION DE LA SEM OUEST PROVENCE HABITAT À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PÔLE AÉRONAUTIQUE ISTRES ÉTANG DE BERRE

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Le rapport n° 7 est retiré.

DIRECTION DES FINANCES

N° 8- CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT AU TITRE DE 2018

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Christian PEYRO.- La participation est de 30 centimes par habitant. Cette année, l'INSEE nous dit que nous avons 26 104 habitants. Nous votons donc une participation à hauteur de 7 831,20 euros. Que s'est-il passé en 2017 ? En 2017, nous avons eu 60 familles qui ont reçu une aide financière pour permettre l'accès au logement, soit 56 568 euros ; 16 familles ont reçu une aide financière relative aux impayés de loyers à hauteur de 25 693 euros. Nous avons eu 115 dossiers qui ont reçu un avis favorable pour des dettes relatives à l'énergie (électricité et gaz confondus), pour un montant de 23 140 euros, versés directement au distributeur d'énergie ; 30 dossiers ont reçu un avis favorable pour les impayés sur les factures d'eau, soit 2 478 euros. Donc, sur la Ville, le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) a permis à beaucoup de familles d'avoir de l'aide pour un montant total de 108 079 euros.

Monsieur le MAIRE.- Il est très important pour la ville de continuer à contribuer au FSL. Cela permet aux familles de Miramas de trouver une aide quand elles sont en difficulté.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 9- DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018 – BUDGET SPIC FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 10- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE « AIDE À L'ARCHIVAGE » ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATIONS DE POSTES

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 12- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 76-2018 DU 11 AVRIL 2018, RELATIVE
AU RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE À CERTAINS AGENTS DE LA FILIÈRE
MÉDICO-SOCIALE**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 13- ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 111-2009 DU 10 JUILLET 2009 -
APPROBATION DES TAUX MAXIMUM DE L'INDEMNITÉ DE SURVEILLANCE DES
CANTINES SCOLAIRES, DES HEURES D'ÉTUDES SURVEILLÉES ET DES HEURES
D'ENSEIGNEMENT**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, sur cette délibération juste un rappel :

Il y a plus de 3 ans, je crois, nous avons lancé sur la Ville le projet de PEDT (Projet Éducatif De Territoire) sur 4,5 jours. La Ville a investi beaucoup d'argent, car vous savez que, pour nous, la priorité des priorités est l'éducation des enfants et la formation des enfants. Nous avons mis beaucoup de moyens pour essayer d'accompagner ce projet éducatif et de travailler avec les instituteurs et institutrices de la Ville, les services de l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale), etc., et apporter un projet global.

Il y a 1 an, le nouveau Gouvernement a indiqué, par voie de presse, que les 4,5 jours étaient très probablement sur la fin. Il n'a pas dit qu'ils étaient définitivement sur la fin, mais qu'il laissait faire le retour à 4 jours. Je vais dire la vérité : je n'y étais pas favorable au départ. Mais, à un moment, il faut être démocrate le matin et républicain le soir. Devant les interventions diverses et variées pour revenir à 4 jours, nous avons décidé, avec les services de l'Éducation de la Ville, d'organiser une consultation directe avec les enseignants et les parents d'élèves. Cette consultation massive a eu lieu et le résultat était tout aussi massif pour revenir à 4 jours.

Après ma déception, mais elle fut courte, nous avons, avec les services de la Ville et les deux élues (Maryse RODDE et Monique TRINQUET), retravaillé avec la volonté d'apporter encore et encore des moyens suffisants pour encadrer les enfants hors temps

scolaire et permettre, là aussi, l'épanouissement, leur évolution, l'attrait à la culture et au sport. En même temps, ce qui était très attendu des parents était la prise en charge des enfants pour leur faire faire leurs devoirs. Ensuite, il a été décidé, en concertation avec Monsieur l'Inspecteur – je remercie d'ailleurs l'IEP et le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) –, de faire appel aux instituteurs et institutrices. Ils sont les plus à même de repérer les enfants qui ont des difficultés scolaires, et ce quel que soit le lieu où se trouvent ces enfants, qu'ils soient dans les quartiers nord, les quartiers sud ou le centre-ville, et faire le nécessaire. Il s'agit d'aider l'enfant à rattraper son retard et le remettre dans de bons rails pour lui permettre d'être épanoui au milieu des autres élèves.

La Ville a donc décidé de financer ce temps de travail des instituteurs et institutrices – c'est pour cela qu'Éric MARCHESI propose ce tableau où vous voyez apparaître les indices de l'Éducation Nationale – afin que, sur une base volontaire, dans chaque école de la Ville, ils le fassent. Nous leur avons demandé, et cela sans limite, de s'organiser pour que les instituteurs, après les cours, prennent les élèves en difficulté dans toutes les écoles primaires et maternelles et mettent en place ce dispositif d'aide aux devoirs.

Donc, c'est un effort financier important pour la Ville. Les premiers retours que nous avons eus, avec la rentrée scolaire et le fait que nous ayons eu tous les directeurs et directrices d'écoles, nous font penser que tout cela va se mettre en place très vite puisqu'au bout de quelques semaines les instituteurs commencent à repérer quelques difficultés. La Ville a d'ores et déjà des volontaires qui se font connaître. Ce qui me plaît beaucoup, c'est que nous avons demandé à chaque école de s'organiser dans le turn-over des instituteurs. Tout le monde ne va pas faire toutes les semaines de l'aide aux devoirs. Je sais qu'entre les instituteurs cela discute beaucoup, et que nous allons avoir ces instituteurs pour aider les enfants. La Ville fera financièrement le nécessaire. Dans le budget, on fera des économies par ailleurs, mais pas là-dessus.

Madame Cécile DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Bonsoir. Je ne peux que louer l'initiative, mais enfin, elle pose aussi un problème de fond, quand même. Ce sont les collectivités territoriales qui vont engager de l'argent dans un domaine qui est pédagogique à l'heure où l'État annonce 1 600 suppressions d'emplois.

Monsieur le MAIRE.- Dans les collèges.

Madame Cécile DUMAS.- Pas que. Dans le primaire aussi.

Je comprends le pragmatisme qui est le vôtre à savoir que l'on tient à encadrer la jeunesse de notre ville dans les meilleures conditions possibles. Maintenant, lorsque l'on fait de la politique, cela fait quand même réfléchir.

Monsieur le MAIRE.- Je vous assure que nous y réfléchissons aussi. Maintenant, comme vous l'avez souligné, Madame DUMAS, notre ville est particulière ; ce n'est pas un village fleuri des Beaux-de-Provence. Nous avons besoin de soutenir nos gamins et, comme vous l'avez dit, de soutenir les familles. Donc, nous irons jusqu'au bout. Nous financerons cela. Je suis persuadé, en plus, d'avoir vu des instituteurs et institutrices extrêmement volontaires.

Madame Cécile DUMAS.- Ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas le sujet. Vous savez que si l'on pousse jusqu'au bout, une commune, dans les Alpes, avait fini par embaucher une institutrice. Où sont les missions de l'État ? Jusqu'où vont-elles ? À un moment donné, jusqu'où demande-t-on aux autres de payer ce que l'on doit assumer soi-même ? C'est cela la vraie question.

Monsieur le MAIRE.- Madame TRINQUET.

Madame Monique TRINQUET.- Je voulais dire que la mission de la Ville est un aide à la parentalité plutôt qu'une aide aux enseignants. Il se trouve que, le soir, des enfants n'ont pas leur famille auprès d'eux, des enfants ne sont pas aidés. La différence se fait à ce niveau-là, entre les enfants qui sont aidés et qui ont une famille qui a des possibilités et les enfants dont les parents sont parfois volontaires, mais qui n'ont pas les compétences pour aider leur enfant. Nous avons donc plutôt pensé que c'est une aide aux familles parce que des mamans sont seules, parce que des familles finissent de plus en plus tard. C'est donc un moyen d'aider les enfants en difficulté pour que, quand ils rentrent chez eux après l'école, ils puissent avoir fait leurs devoirs dans de bonnes conditions avec des personnels compétents qui savent comment les aider.

Monsieur le MAIRE.- Très bien ! Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Un dernier mot. J'entends bien, mais c'est quand même la mission première de l'école. Je ne veux pas passer pour le hussard noir de la République, mais...

Monsieur le MAIRE.- Un très beau texte !

Madame Cécile DUMAS.- La mission première de l'école est quand même de permettre l'ascension sociale pour tous les enfants. L'école, en tant que telle, doit jouer ce rôle, initialement. Après, je vous le dis, je partage complètement la démarche que vous faites, ce n'est pas le souci.

Monsieur le MAIRE.- J'entends.

Madame Cécile DUMAS.- Cela fait quand même question.

Monsieur le MAIRE.- J'entends. Bien sûr, je le partage. Il est vrai que l'État, sur d'autres sujets aussi, a tendance, quelquefois, à se retirer et à d'autres à faire des efforts... Par exemple, dans le même temps, j'ai salué la division des élèves de classes de REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) à 11 élèves parce que j'en ai rêvé toute ma vie. On peut prendre des choses dans tous les sujets, mais là, pour le coup, j'étais persuadé que c'était quelque chose qui allait fonctionner. Comme par hasard, quand on interroge les instituteurs qui ont ces classes en ce moment, on sent que les choses passent. On fera l'évaluation après. On en fera l'évaluation, parce que j'aime bien évaluer les « dispositifs », comme ils disent.

C'est donc un effort considérable de la Commune et un remerciement – vraiment, je voudrais y associer tout le Conseil – aux instituteurs et institutrices de s'engager, ainsi qu'au personnel de la Ville. Le nombre de projets que je vois surgir à la direction de l'Éducation est très important et, vraiment, je voudrais qu'on les remercie tous du travail qu'ils font actuellement sur la Ville.

Je vais passer au vote. Je vais vous demander de lever la main tous ensemble pour dire que vous êtes pour.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 14- RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS ACCESSOIRES
– SURVEILLANCE DES CANTINES SCOLAIRES, HEURES D'ÉTUDES SURVEILLÉES ET
HEURES D'ENSEIGNEMENT**

Rapporteur: Mme Monique TRINQUET

Madame TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Monique TRINQUET.- On attendait le vote au Conseil municipal. Les enseignants sont prêts. On attendait le vote de ce soir pour que l'action démarre. Il y a des enseignants volontaires dans toutes les écoles.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 15- PLAN D'ACTION DE RELANCE DES MESURES POUR L'EMPLOI -
ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS AIDÉS ASSOCIATIFS DANS LE CADRE DES CUI -
PEC – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI ET
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Laetitia DEFFOBIS

Madame Laetitia DEFFOBIS.- Il s'agit du plan de relance des mesures pour l'emploi et des contrats aidés associatifs dans le cadre des contrats aidés. C'est une délibération que nous avons passée précédemment, mais que nous mettons à jour, aujourd'hui, puisque les textes réglementaires ont évolué en termes d'emplois aidés. Aujourd'hui, nous n'avons plus des CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), mais des CUI-PEC (Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences). Il convient donc de mettre à jour cette délibération pour pouvoir continuer à accompagner les associations dans le cadre de recrutements, notamment de demandeurs d'emploi de la Commune qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles.

Madame Laetitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Laetitia DEFFOBIS.- Vous avez la convention d'accompagnement à l'emploi qui est jointe à la délibération et dans laquelle est précisé, notamment, le volet formation – c'est ce que je disais tout à l'heure – avec la nécessité d'avoir des actions

d'accompagnement professionnel prises en charge par l'association et qui permettent la réalisation du projet professionnel de la personne qui, bien entendu, sera embauchée. Il y a le suivi du salarié, qui se faisait déjà précédemment, mais c'est important aussi. Il continuera à se faire avec un accompagnement qui se fait, en fait, avec des entretiens tripartites (l'accompagnateur de l'association, l'accompagnateur chargé des relations emploi de la Commune et le salarié). Il y a un entretien à la fin du premier mois, un entretien à mi-parcours et un entretien à la fin de l'activité. Tout cela pour pouvoir continuer à accompagner les demandeurs d'emploi de la Commune.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORTS

N° 16- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 À L'ASSOCIATION PHILATÉLIQUE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Nous n'avons pas oublié d'association, mais nous avons procédé, cette année, à la dématérialisation de la saisie des demandes de subvention. Cette association remarquable (l'association philatélique de Miramas) a procédé à cette saisie, mais a certainement oublié de valider sa saisie. Donc, nous n'avons jamais reçu cette demande de subvention. Après contact, bien sûr, ils ont établi cette demande de subvention sur papier. Nous l'avons admise, bien entendu. C'est pour un montant de 300 euros, comme toutes les années. Je vous propose donc que Monsieur le MAIRE signe la présente délibération.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières sur la philatélie ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Oui ?

Madame Cécile DUMAS.- Cela n'a rien à voir avec philatélie. Je sais que je ne suis pas respectueuse de la procédure, mais j'ai du mal avec les procédures.

Puisqu'il est question d'un oubli d'association, ce soir, j'aurais bien aimé parler d'une association qui mériterait que la Ville l'aide un petit peu, même si cela dépasse les frontières de notre ville. C'est une association qui, actuellement, fait beaucoup parler d'elle : SOS Méditerranée avec ce bateau que tout le monde tente d'éviter. Je sais bien que le sujet est compliqué, que la gestion de toutes ces personnes dans la souffrance n'est pas facile, que la question doit effectivement être prise en charge de façon européenne. Pour autant, je trouve que nos politiques, qui ont tellement souvent le triptyque de notre république (Liberté, Égalité, Fraternité) à la bouche, là, sont un peu en deçà des attentes que l'on pourrait avoir quand on a un peu de valeurs et quand on a un peu le sens de l'humanité.

Je me disais que, peut-être, notre ville, pour porter les valeurs qui sont les nôtres autour de cette table, pourrait effectivement verser un quelque chose qui n'est pas forcément une somme exorbitante. Si cela pouvait même être à la hauteur d'un petit apéritif de l'une de nos petites associations, je trouve que nous mettrions en accord nos valeurs et les actes. Je vous serai très reconnaissante, Monsieur le MAIRE, si vous acceptiez cette proposition.

Monsieur le MAIRE.- Madame, j'ai compris, mais je suis un peu surpris. Il se trouve que la ville de Miramas organise, avec l'association *Nuits Médis*, chaque année, un grand festival. Dans ce festival, la Ville et *Nuits Médis* travaillent avec SOS Méditerranée. Ils ont un stand, chaque année. Évidemment, nous faisons de la publicité et les gens, volontairement, donnent chaque année. D'ailleurs, il y en a quelques-uns autour de la table, peut-être que vous ne le saviez pas.

Madame Cécile DUMAS.- Ce sont les gens, pas la Ville.

Monsieur le MAIRE.- Nous aussi puisque nous participons avec *Nuits Médis*, Madame. Nous le faisons, mais nous aurons ce débat entre nous.

Pour moi, c'est assez simple. Vous parliez de valeurs et « *quelqu'un qui se noie dans la Méditerranée* – je reprends une phrase de Michel VAUZELLE qui m'a beaucoup marquée quand il était Président de région –, *on lui tend la main avant de lui demander sa carte d'identité* ». À l'évidence.

Nous sommes tous d'accords pour qu'il y ait aussi un travail qui soit fait, pas simplement au niveau européen, mais sur le plan international. Il y a en particulier une chose dont on ne parle pas assez, qui est l'aide au développement de l'Afrique. Tout le monde sait que dans certains pays africains la démocratie, la transparence et l'équilibre des choses ne sont pas toujours au rendez-vous.

Je crois que la France a un message singulier à apporter. La Ville apporte déjà son obole à ce message singulier des trois valeurs que vous disiez. Par exemple, depuis 20 ans, il existe sur notre commune un foyer des primo-demandeurs d'asile, dont la Ville prend en charge une partie de la scolarité ou des aides. Nous mettons des moyens dans les écoles pour les aider à apprendre le français. Le temps que l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) leur dise si oui ou non ils peuvent rester sur le territoire de la République, c'est la ville de Miramas qui, toute seule – toute seule –, assume une large partie de l'aide à ces mêmes familles qui viennent souvent de l'autre côté de la Méditerranée.

J'entends ce que vous dites, mais je voudrais vous dire que la Ville, au-delà du symbole d'une délibération au conseil municipal, va plus loin. Nous avons mis en place les outils nécessaires pour intégrer ces personnes. Pour nous tous, la difficulté est que ceux qui sont réfugiés – je ne parle pas d'immigration, je parle de réfugiés – pour des questions politiques, sont des personnes que nous avons pu voir les uns et les autres au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) avec des marques et des cicatrices. Ces personnes, nous devons pouvoir travailler avec eux pour les intégrer. D'ailleurs, la plupart du temps, elles le souhaitent.

J'ai échoué, par exemple, pour ce jeune qui a gagné la course à pied à La Poudrerie cet été, pendant les fêtes médiévales du mois d'août. Ce garçon a quitté un pays africain où il a été battu à mort ; il est venu avec sa famille et, malheureusement, l'OFPRA n'a pas entériné sa présence. Pourtant, il était intégré. C'était un sportif de haut niveau, il participait à la vie de l'athlétisme et nous avons travaillé sur cette question avec le club d'athlétisme, que je remercie, mais nous n'y sommes pas arrivés.

La Ville fait donc énormément de choses. Ce que je demande, au-delà du symbole, puisque vous tendez la main, c'est que l'on reconnaisse à la Ville – là, je change de paradigme, vous voyez – cet effort. Pourquoi ? Parce que quand j'ai des baisses de dotation de l'État, quand j'ai moins d'aides diverses et variées de toutes collectivités territoriales, quand je demande à la Ville des efforts particuliers parce que j'ai besoin de plus de policiers, parce que j'ai besoin de plus de moyens pour les écoles, à chaque fois, je rappelle à toutes les instances qu'il n'y a que deux communes dans le Département qui accueillent des demandeurs d'asile : Marseille et Miramas. Nous sommes leurs deux seules communes et, pourtant, nous n'avons pas de considération suffisante de la part de l'État.

Je trouve que la première démarche de la Ville, toutes sensibilités confondues, est que les collectivités territoriales devraient nous donner des moyens supplémentaires pour ceux qui sont accueillis sur ce territoire de façon valable et qui y resteront pour construire une

vie républicaine et s'intégrer. C'est quelque chose qui me révolte, mais pas autant que quelqu'un qui se noie ; je me souviens de cette photo abominable, évidemment.

La Ville a donc fait beaucoup, évidemment, Madame DUMAS, beaucoup, beaucoup. Au-delà de simplement dire « *on fait une délibération, même modeste* », je peux vous dire qu'aujourd'hui j'assume pleinement le fait que nous tous, depuis tant et tant d'années, mettons les moyens nécessaires pour que les choses soient bien faites.

Quant à ceux qui ne sont pas retenus par les organisations de l'État, combien de fois me suis-je battu ici même contre quelques personnes qui voulaient que j'outrepasse la règle de droit pour résoudre tel ou tel problème ? Je l'ai fait une fois parce que, un 31 décembre – je dois avoir 10 ans de mandat, donc je raconte déjà des choses –, il faisait -10 °C et il y avait un gamin tout petit, un bébé. Ce bébé ne faisait même pas 1,5 kilo et c'était une atrocité puisqu'ils vivaient dans une cabane. Ce jour-là, j'ai décidé de les héberger parce que l'on ne pouvait pas faire autrement et qu'il fallait le faire.

Toute personne qui est en situation régulière dans notre pays, qui décide de passer par l'OFPPRA et qui suit ses procédures aura notre soutien. Maintenant, je ne peux pas aller plus loin et cela nous oppose quelquefois avec certaines associations, dont vous ne faites pas partie, et qui nous demandent d'aller plus loin. Non. Pour ceux qui ne sont pas retenus par ces organismes d'État, nous devons créer les conditions, aussi, pour le rapatriement vers tel ou tel pays de leur choix. Nous devons le faire, sinon l'équilibre se perd et que se passe-t-il ? Certains s'engouffrent dedans et, au lieu de dépassionner le débat en ramenant les choses à des individus, pas à des masses supposées, sont en train de nous expliquer qu'une vague de submersion, en France, dans ce pays qui a plus de 60 millions d'habitants, va nous envahir. Que raconte-t-on ? De quoi parle-t-on ? Malheureusement – malheureusement –, Madame, une partie de notre population le croit.

Le travail que nous faisons dans les écoles, le travail que nous faisons avec Nuits Métis, le travail que nous faisons dans la politique de la ville, le travail que nous faisons autour des conseils de quartier est important. Nous informons, nous expliquons et nous disons que, finalement, par exemple, au CCAS de la Ville, une grande partie des aides va à des travailleurs pauvres et à des personnes retraitées. Ce n'est pas pour des personnes qui viennent du monde entier, mais l'on préfère raconter que l'on dépenserait de l'argent n'importe comment. J'attire l'attention de tous sur le fait que ce qui se prépare est mortifère, parce qu'il n'y a plus de raison. Là, on est dans l'émotion et il n'y a plus de raison.

Modestement, votre maire s'opposera toujours à ceux qui font du populisme au sens déraisonnable du terme et qui, surtout, continueront à faire croire aux gens ce qui n'est

pas vrai. J'avoue que, par rapport à ce que les gens racontent, quelquefois, les bras m'en tombent. On a l'impression que dans nos villes – il n'y a pas qu'à Miramas, mais à Salon-de-Provence, à Istres ou ailleurs, que l'on entend ce discours –, d'un seul coup, on ne serait pas à Miramas. Cela me sidère. Au contraire, souvenez-vous, aux vœux, lorsque tous ces jeunes qui avaient trouvé un travail au Village de marques étaient venus sur la scène, quel beau spectacle de voir ces jeunes de toutes les couleurs avoir fait des études et travailler, ne demande simplement que travailler et fonder une famille.

Nous reprendrons ce débat, croyez-moi. Je voulais vous le dire parce que c'est important pour moi : nous faisons déjà beaucoup et, surtout, nous faisons des choses avec Nuits Médis.

Madame Cécile DUMAS.- Je suis bien placée pour savoir ce qui est fait, mais je pense que nous sommes à un moment important où, si tous les conseils municipaux de notre pays versaient à SOS Méditerranée, qui fait un travail formidable et de plus en plus difficile puisqu'on ne l'aide pas, loin s'en faut, il y aurait un message politique fort. À aucun moment je n'ai dit que vous ne faisiez pas... Les deux ne sont pas incompatibles, loin s'en faut.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, le débat politique n'est pas que sur l'argent pour SOS Méditerranée. C'est plutôt une question d'atterrissage de bateau – je ne sais pas comment on dit.

Madame Cécile DUMAS.- Quand on ne sait pas où aller, il faut les nourrir, etc.

Monsieur le MAIRE.- Nous en discuterons.

En même temps, il faut que j'en revienne à quelque chose de plus futile, mais qui intéresse : la philatélie. Il faut donc que je passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 17- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
AIDE AUX LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES 2018 – AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 18- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL
JEAN GIONO POUR LA QUALIFICATION PHASE FINALE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE
FOOTBALL « NEYMAR JUNIOR'S FIVE » DE JEUNES MIRAMASSÉENS**

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jerry GRUAT.- Le déplacement à Paris s'est bien déroulé et leur aventure footballistique s'est terminée honorablement.

Monsieur le MAIRE.- Plus qu'honorablement! Ils ont été battus par les champions du monde.

Monsieur Jerry GRUAT.- Oui, c'est pour cela que j'ai dit « honorablement ».

Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- En plus, apparemment, ils ont fait des émules puisque plein de jeunes se greffent là-dessus, maintenant. Tout le monde veut gagner le Championnat du monde. Cela promet ! Je leur ai proposé, la prochaine fois, de venir le faire ici plutôt qu'à Paris, mais Neymar est parisien, n'est-ce pas ? On pourrait le faire dans la salle d'athlétisme, cela coûterait moins cher.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR: 29

(26 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 19- APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR: 29

(26 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 20- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE ALBERT CAMUS DE MIRAMAS CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS PAR ÉQUIPE DE WATER-POLO COLLÈGES

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- En l'occurrence, je voudrais quand même les saluer sachant que, en plus, dans ce collège, il y a deux bonnes nouvelles. Monsieur COLOMINA, je pense que c'est à la fin du mois de septembre ou début octobre que doivent commencer les travaux pour le nouveau gymnase du collège Albert Camus, un gymnase extraordinaire. Ensuite, je crois qu'il y a aussi des formations sportives qui vont bientôt avoir lieu au collège.

Monsieur Jérémie PARDIES.- Non, ce sont des classes sportives.

Monsieur le MAIRE.- Pardon, vous savez mieux les choses que moi.

Monsieur Jérémie PARDIES.- Ce sont des classes sportives avec le centre équestre du Mas de Combe et avec deux autres disciplines, dont le football. Pour le centre équestre du Mas de Combe, c'est déjà acté depuis l'année dernière et nous le renouvelons cette année. Là, nous travaillons avec deux autres clubs pour le football et l'athlétisme.

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie, avec Jacques BAUDOUX, de tout ce que vous faites.

Sur la question n° 20, y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 21- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CHUONG QUAN KHI DAO CLUB DE MIRAMAS – CHAMPIONNATS DE FRANCE DES ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS À PARIS

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 22- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE CAP SPORT

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Il s'agit d'une mise en relation des entreprises locales du territoire, des clubs sportifs de notre ville et des centres de formation qui peuvent accompagner tous ces sportifs pour obtenir des diplômes et des aides financières.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Le colloque a eu lieu il y a quelques jours (vendredi dernier) et il y a eu plus de 160 participants, des entreprises venant de partout. L'intérêt était, avec l'association CAP Sport, qui est une structure que nous avons soutenue dans sa création, d'essayer de voir comment, dans les entreprises, nous pouvons développer l'activité des salariés et, en même temps, à travers cette activité des salariés, créer de l'activité économique et de l'emploi dans les milieux sportifs. Cela a été un véritable succès et je remercie d'ailleurs le

Président du Conseil de Territoire d'être venu. Il y avait un ancien membre de cabinet ministériel, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux, des gens qui venaient d'assez loin et qui ont découvert aussi ce que nous faisons dans le domaine de la politique sportive, notamment sur la liaison économie et sports. Il y avait notamment l'école nationale des métiers du sport.

Je remercie d'ailleurs les partenaires financiers qui ont accepté de participer. Je trouve que cela a vraiment été une belle réussite et je veux remercier son Président, René FANO, et l'ensemble des personnes qui l'accompagnent dans ce conseil, notamment des entreprises de la Ville. Je fais aussi un petit remerciement amical aux équipes du cabinet.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Juste un mot par rapport à ce forum sport et entreprises. Nous avons décidé, dans le cadre de la politique sportive de la ville de Miramas, de mettre en place dès le mois d'octobre une activité physique proposée aux agents de la Ville

Monsieur le MAIRE.- Et aux membres du Conseil municipal.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Un agent de la direction des Sports de la ville de Miramas encadrera une activité sportive proposée aux agents municipaux.

Monsieur le MAIRE.- Ce sera entre midi et deux, pas sur le temps de travail.

Monsieur THOMAS s'inscrit, comme élu, à l'activité sportive, comme moi.

Monsieur Marc THOMAS.- Sans problème !

Je dois avouer qu'une subvention pour des petits déjeuners thématiques, j'approuve cela sans problème. Je veux bien y aller, même si cela me fait doucement rigoler.

Monsieur le MAIRE.- Eh bien rigolez.

Monsieur Marc THOMAS.- C'est une subvention pour des petits déjeuners thématiques.

Monsieur le MAIRE.- Non, c'était un colloque complet. Des choses se passent dans les entreprises. Vous savez, les chefs d'entreprises, il n'y a que deux moments où ils peuvent se voir : le midi ou le matin, au petit déjeuner, avant de démarrer la journée de travail. C'est l'ensemble de l'activité qui est financée et subventionnée par la Ville.

Maintenant, si nous voulons faire du sport ensemble... Mais, en ce moment, je sens que vous n'êtes pas tout à fait dans votre état physique maximal.

Monsieur Marc THOMAS.- Je vous l'ai dit tout à l'heure.

Monsieur le MAIRE.- Oui, vous avez une méchante grippe. Donc, éloignez-vous. Éloignez-vous de Monsieur THOMAS parce que la grippe est terrible.

Sur la question 22, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous pouvons donc passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

POLITIQUE VILLE

**N° 23- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
MIRAMAS BOXING ACADEMY POUR L'ACTION STAGE DE VACANCES, EN
COMPLÉMENT DU DISPOSITIF ÉTAT/VILLE VIE VACANCES**

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je remercie le délégué de l'État qui a participé à cette opération et qui nous a permis d'obtenir une aide de l'État. Il faut le reconnaître quand l'État donne un peu d'argent à la Ville. C'était la somme de 2 000 euros. Il en faudrait beaucoup plus, mais je remercie quand même l'État.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

ENVIRONNEMENT

N° 24- PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MILITAIRE - DÉPÔT DE MUNITIONS SIS SUR LA COMMUNE DE MIRAMAS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pour que tout le monde se souvienne, vous avez le plan préparé par les services. En clair, on peut se réjouir du développement de ce que l'on appelait « le dépôt de munitions » qui s'appelle maintenant « les munitions régionales ». Nous pouvons nous en réjouir, d'une part parce que cela va devenir l'un des éléments clés des forces de projection de la France, mais surtout, d'autre part, parce que cela va activer de l'économie sur ce secteur et, singulièrement, des wagons pour une certaine gare de triage et vous savez que nous suivons activement son évolution. C'est donc un renforcement de la présence sur les terrains de l'ancien ERGM (Établissement de Réserve Générale du Matériel).

Les militaires, vous les connaissez : ils prennent un compas et ils font un grand rond. Dans ce grand rond, ils ont mis la déviation et c'est un peu ennuyeux. On va discuter avec eux. La Ville prend une position, proposée par Jean GUILLON, qui est de dire : « *On est d'accord, mais il faut un peu revoir la trajectoire* ». Cette trajectoire ne remet pas en cause le développement sur la zone de la Péronne, mais c'est uniquement parce qu'ils mangent un petit morceau de la route, ce qui nous ennuie un peu.

Nous allons donc discuter avec eux. Discuter avec l'Armée, il faut le faire avec respect, pugnacité, ténacité et amicalement, parce que c'est long. Nous allons le faire et, pour cela, Jean GUILLON va nous proposer de nommer un certain nombre d'entre nous.

Avant cela, je dois indiquer que nous devons le faire à bulletin secret sauf si le Conseil municipal est d'accord pour voter à main levée. Madame DUMAS, est-ce que vous êtes d'accord ? Monsieur THOMAS ?

Monsieur Marc THOMAS.- Je voudrais juste savoir si les personnes sont déjà désignées, auquel cas cela ne sert à rien de voter à bulletin secret.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons vous proposer des noms. Je vous propose donc, pour Miramas, Frédéric VIGOUROUX comme titulaire. Nous avons un poste et, vis-à-vis de l'Armée, je pense que le Maire peut avoir du poids pour discuter. Pour le suppléant, nous proposons Jean GUILLON puisqu'il se trouve que c'est celui qui gère l'urbanisme. Ensuite, ce

n'est pas un nom, mais une association environnementale qui est dans ce secteur et qui s'appelle l'ADMR Loisirs, Culture et Environnement.

Voilà ce que l'État nous a demandé pour pouvoir discuter. C'est une négociation et nous allons essayer de la mener jusqu'au bout. Vous voyez, il n'y a qu'une place et je préfère y aller, si cela ne vous dérange pas. Vous pouvez voter pour moi.

Monsieur Marc THOMAS.- Donc, il ne sert à rien de faire un vote secret.

Monsieur le MAIRE.- Si. Vous pouviez avoir envie de dire « non » à VIGOUROUX ou « oui » à VIGOUROUX ; c'est possible. Allez ! Je suis sérieux, finissons notre conseil, car j'ai ensuite les décisions.

Pouvons-nous voter à main levée ? Je regarde. Je ne vois pas d'opposition. Madame DUMAS, pas d'opposition ? Très bien. Nous passons donc au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR: 30

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «CécileDUMAS»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant entre le 6 mars et le 11 septembre 2018.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Je voulais vous les lire, comme il se doit, puisque le Conseil municipal doit être informé. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Peut-on poser une question sur les décisions du Maire ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, Monsieur THOMAS. Laquelle ?

Monsieur Marc THOMAS.- C'est sur la 200-2018 du 24 juillet 2018 : l'affaire de Miramas contre la Direction régionale des finances publiques. Nous voudrions savoir ce qu'il se passe.

Monsieur le MAIRE.- Depuis des années, Monsieur THOMAS, au sein de notre intercommunalité, nous avons décidé de dialoguer amicalement avec les entreprises de logistique de Clésud qui sont sur la ville de Miramas. Il y a plusieurs niveaux de fiscalité. Quand il s'agit d'activité manuelle et personnelle, c'est un certain niveau, mais quand il s'agit de mécanisation, la fiscalité n'est plus la même. Il se trouve que la plupart des logisticiens font aussi de la messagerie et ils avaient oublié de nous le dire. Je ne peux pas en dire plus sinon ils m'attaqueraient – je regarde l'avocat, derrière.

Qu'avons-nous donc fait ? La structure fiscale en France est la suivante :

- Nous devons convaincre l'État que ces entreprises peuvent payer plus en termes de foncier bâti industriel.
- Une fois que l'État est convaincu, il fait des estimations pour savoir si cela vaut le coût – pour l'État – d'entreprendre les discussions avec les entreprises.

C'est sur cette partie-là, entre nous et l'État, que nous sommes. Nous avons une divergence avec l'État et c'est pourquoi nous poursuivons l'État pour dire : *« Il faut aller vérifier, comme cela se passe pour nous tous quand le percepteur nous envoie un courrier en disant que nous avons oublié de déclarer quelque chose »*. C'est la même chose. Nous poussons l'État à le faire.

Les sommes en jeu sont considérables et nous estimons que tout entrepreneur et toute entreprise doit payer, comme toute personne autour de la table et dans toute la Ville, ses impôts. Dans ces impôts, il y a le foncier. Avant, dans la taxe professionnelle, il y avait la partie « foncier bâti », mais aussi la partie « mécanisation ». L'outil de mécanisation appelle à une plus forte fiscalité qui, pour la Ville de Miramas, comme pour celle de Grans – les deux villes sont dessus – représenterait quelques centaines de milliers d'euros, voire plus.

Voilà pourquoi vous avez cette délibération.

Monsieur Marc THOMAS.- « Interjeter en appel » veut donc dire que, pour l'instant, cela nous est plutôt défavorable.

Monsieur le MAIRE.- Pour l'instant, l'État suit sur certains. Sur d'autres, l'État ne suit pas. Nous essayons donc de faire suivre pour tout le monde et je me battraï jusqu'au bout parce que ce sont des recettes importantes. Je parle de millions d'euros et c'est un sujet que la directrice financière suit évidemment. Elle aura droit à un bouquet de fleurs si elle réussit, à la fin. Elle n'aura pas plus.

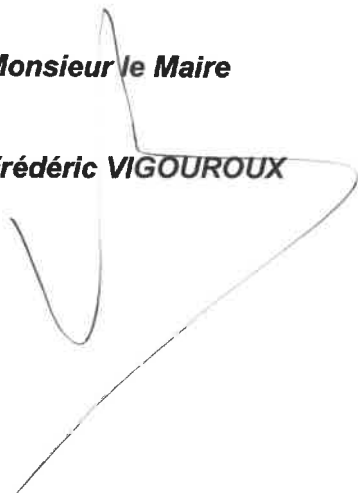
Nous avons épuisé les questions. Je vous remercie vraiment beaucoup d'être là, ainsi que les citoyens éclairés qui viennent ici et en apprennent beaucoup. J'espère qu'ils sont fiers de tout ce que le Conseil municipal propose.

Je vous souhaite une bonne soirée. Le prochain Conseil aura lieu le 18 octobre 2018.

La séance est levée à 20 heures 45.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Vigouroux', written over the printed name.

Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Anne-Marie Chayot', written over the printed name.